

Communiqué de presse :

Jeudi 8 mars 2018 :
21^e édition de la Journée Nationale de l'Audition sur le thème
« Acouphènes et hyperacousie : fléaux du 21^e siècle ? »

L'association JNA, organisatrice de cet événement, a choisi cette année de s'intéresser de près à cette pathologie qui gâche la vie de millions de français.



En 2014, une première évaluation des acouphènes a été réalisée par l'association JNA grâce à une enquête réalisée avec l'institut Ifop. Cette enquête montrait que 25% des individus interrogés souffraient d'acouphènes de manière permanente ou passagère. En extrapolant à la population générale, cela représente **16 millions de Français** qui ressentent des acouphènes de temps à autres dont 12 millions en permanence. Toutes les tranches d'âges étaient concernées.

L'Organisation mondiale de la Santé estime que 20% de la population mondiale est affectée par les acouphènes et/ou l'hyperacousie.

Selon l'association France Acouphènes, ces sifflements ou bourdonnements d'oreille altéreraient l'état de santé de 15% de Français.

Alors que médecins ORL, médecins généralistes et médecins du travail font état de leurs inquiétudes, qu'en est-il en 2018 ?

L'enquête IFOP/JNA qui sera réalisée par l'association JNA en février 2018 permettra d'évaluer la prévalence de ces symptômes au sein de la population française. D'ores et déjà et pendant toute cette campagne nationale, le collectif JNA mobilisera les associations de patients et les professionnels de santé pour alerter

les pouvoirs publics des effets délétères de l'absence de reconnaissance de ces symptômes parmi les handicaps invalidants.

Acouphènes et hyperacousie : des symptômes ORL absents de la loi de santé

Depuis 2002, les acouphènes sont considérés par la réglementation au travail comme symptômes aggravants en cas de surdités professionnelles. En dehors de ce cadre, les acouphènes ne sont pas reconnus parmi les handicaps invisibles invalidants. L'hyperacousie, symptôme encore plus invalidant, n'est pas reconnue. Pourtant, l'hyperacousie, comme les acouphènes, déséquilibre l'état de santé et l'équilibre de vie des individus qui en souffrent. Face au nombre croissant des personnes, jeunes et adultes, qui lèvent le silence sur leur souffrance, des réponses médicales s'organisent **sans cadre dédié de prise en charge** défini dans la loi de santé.

Lors de cette 21^e édition de la Journée Nationale de l'Audition qui se tiendra le jeudi 8 mars, l'association JNA en partenariat avec l'association France Acouphènes et d'autres partenaires, mèneront une réflexion sur la reconnaissance des acouphènes et de l'hyperacousie comme handicaps invalidants.

Acouphènes et hyperacousie : stopper l'errance médicale

Depuis plus de 10 ans, l'accompagnement des patients atteints d'acouphènes et/ou d'hyperacousie est réalisé par les équipes pluridisciplinaires et des réseaux de professionnels de santé de plus en plus nombreux. Cependant, l'absence de reconnaissance de ces symptômes par le Ministère de la santé freine le cadre de mise en place d'un parcours de santé renforcé. Des centres de compétences seraient très utiles pour les cas les plus difficiles, ils réuniraient les professionnels de santé, spécialisés dans ces pathologies, la recherche, la formation des professionnels de santé...pour une bonne prise en charge de ces patients.

L'association France Acouphènes, association de patients, reçoit chaque jour l'appel de patients en grande détresse psychologique car ils sont désorientés de ne trouver aucune prise en charge médicale adaptée. Médecins généralistes, médecins du travail, chargés de mission handicap, infirmières scolaires sont souvent démunis pour accompagner, orienter.

En l'absence de parcours de santé clairement identifié, les personnes souffrant d'acouphènes ou/et d'hyperacousie ont tendance à multiplier les consultations médicales et paramédicales.

Ce « nomadisme médical » est source de risques santé :

- dégradation de l'état de santé du patient,
- non détection de maladies sévères signalées par la présence d'acouphènes (neurinome de l'acoustique, maladie de Menière, etc...),
- amplification de la détresse psychologique,
- surconsommation de médicaments de type anxiolytiques aux prescriptions non coordonnées,
- intolérances médicamenteuses en raison d'absorption de molécules contradictoires.

A l'occasion de cette 21^e édition de la Journée Nationale de l'Audition du jeudi 8 mars prochain, le collectif JNA en partenariat avec l'Association France Acouphènes et les autres organismes concernés, les experts de l'association JNA, invitent les pouvoirs publics à s'emparer de la question des impacts sanitaires de ces pathologies.

Acouphènes et hyperacousie : bien orienter



Qu'il s'agisse de déficiences auditives ou de symptômes ORL tels que les acouphènes, l'hyperacousie, **il est important de repérer pour bien orienter** à tous les âges de la vie.

Chaque année, plus de 200 000 dépistages sont réalisés pendant la Journée Nationale de l'Audition sur l'ensemble du territoire.

En 2018, un repérage gratuit sera organisé par l'association JNA qui fédère l'ensemble des acteurs de l'écosystème de prévention et de santé sur le territoire. Le recueil de l'ensemble des informations permettra à l'association JNA de communiquer un état des lieux de l'audition des Français.

Pour connaître les lieux de dépistages gratuits partout en France : <http://www.journee-audition.org/la-campagne/vous-etes-acteurs-de-la-campagne/les-participants.html> ou numéro Azur permettant de se renseigner auprès de la plateforme « Audio Infos Service » 0 810 200 219. De nombreuses mutuelles partenaires s'associent à cette campagne de repérage et proposent des journées gratuites de dépistages avec les professionnels de l'audition.